

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ANNECY**



395416

Dénomination : 3D IMMOBILIER

n° de gestion : 2011B00411

n° d'identification : 529 074 783

n° de dépôt : A2011/002286

Date du dépôt : 28/03/2011

Pièce : statuts constitutifs du 18/11/2010

Société : 3D IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée :

Au capital de : 1 000 EUROS

Siège social : 130 CHEMIN DES ANES 74120 MEGEVE

Le soussigné :

Mme SOCQUET-JUGLARD Agnès, 99 impasse du Vieux Moulin 39140 Villevieux, née à Sallanches (74) a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Article 1er

Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2

Objet

La société a pour objet : transaction sur immeubles et fonds de commerce
Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3

Dénomination

Sa dénomination sociale est : 3D IMMOBILIER

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : « à responsabilité limitée » ou des initiales : « SARL » et de l'énonciation du capital social.

Article 4

Siège social

Le siège social est fixé à : 130 Chemin des Anes 74120 Megève

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5

Durée

La société a une durée de quatre-vingt-dix-neuf années sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6

Apports

Apports en numéraire :

1 000 euros (MILLE EUROS)

Mme SOCQUET-JUGLARD apporte et verse à la société une somme totale de MILLE EUROS

La somme totale versée, soit, 1000 euros (mille euros)

a été déposée le 5 novembre 2010

au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à la banque populaire bourgogne Franche-Comté de Lons le Saunier.

Article 7

Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de : MILLE EUROS

Le capital est divisé en 10 parts égales d'un montant de chacune 100 EUROS intégralement libérées.

Article 8

Gérance

La société est gérée par son associé unique, non rémunéré, Mme SOCQUET-JUGLARD Agnès

Article 9

Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10

Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Article 11

Comptes sociaux

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Article 12

Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la

société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Article 13

Frais et formalités de publicité

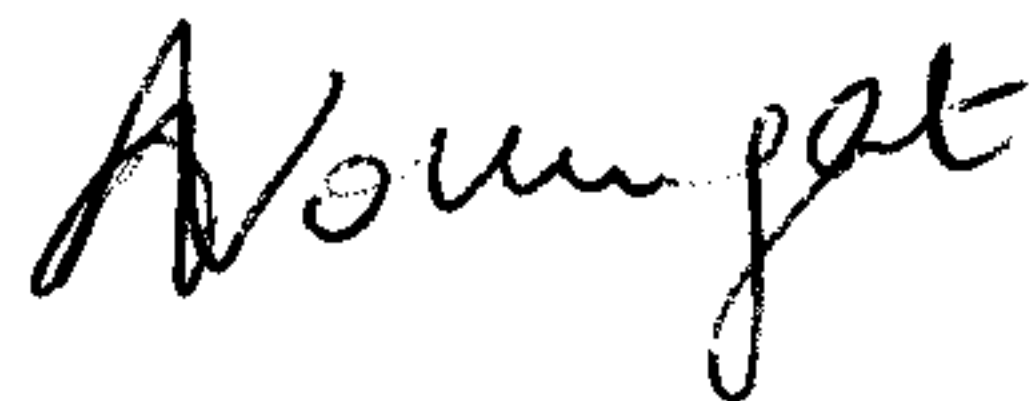
Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Villevieux, le 18 novembre 2010

En 7 exemplaires.

Signature de l'associé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Bouquet', is written below the text 'Signature de l'associé'.